

# LES « BRÈVES » N°1 DU CE ÉPIC SNCF



## Sommaire :

### CE du 5 avril :

- Découpage CHSCT

### CE du 19 avril :

- Activités Sociales et Culturelles
- Sécurité sur le site de St Denis
- Intervention du Directeur de la Sûreté Ferroviaire
- Médecins du travail

## Découpages CHSCT

La consultation sur le nombre et le découpage des CHSCT de l'EPIC s'est tenue le 5 avril en CE extraordinaire. Le sujet avait donné lieu à de nombreux débats et échanges dans les différentes instances au cours des mois précédents tenant compte des spécificités métiers, de la proximité territoriale, et des rapprochements possibles. Les élus ont voté favorablement à l'unanimité : 15 votes pour. Ce qui montre qu'un véritable dialogue social permet de construire des solutions de compromis.

A partir du 1<sup>er</sup> juillet, le périmètre de l'Epic SNCF comptera 30 CHSCT pour 11131 agents

### 6 CHSCT de Directions :

- CHSCT Directions des Achats Groupe
- CHSCT Optim'services SI
- CHSCT Branche Immobilière
- CHSCT de la Direction de la Sûreté
- CHSCT Stratégie-Finances
- CHSCT DRH & COM (hors EIM)

## 24 CHSCT territoriaux

### 11 CHSCT des Directions de Zones Sûreté

- o Paris Rive-Gauche,
- o Paris Nord,
- o Ouest,
- o Sud-Est,
- o Sud-Ouest,
- o Sud,
- o Paris Est,
- o Est,
- o Nord,
- o Paris Sud-Est,
- o Paris Saint-Lazare & Normandie.

1 CHSCT EAR (Equipe Assistance Rapide – Paris et Rhône-Alpes)



### 9 CHSCT Optim'services (RH, Environnement du Travail et Production Comptable) + EIM

- o Alsace / Lorraine / Champagne-Ardenne
- o Aquitaine / Poitou-Charentes
- o Bourgogne / Franche-Comté
- o Bretagne / Pays de la Loire
- o Centre / Limousin
- o Midi-Pyrénées
- o Normandie / Nord Pas de Calais / Picardie
- o Provence-Alpes Côte d'Azur / Languedoc-Roussillon
- o Rhône-Alpes / Auvergne



### 3 CHSCT Optim'services en IDF

- o 1 CHSCT Optim'services RH Médicaux et Sociaux
- o 1 CHSCT Optim'services RH PPA & Siège et Optim'services Production Comptable + EIM
- o 1 CHSCT Optim'services Environnement de Travail

### Activités Sociales et Culturelles (ASC)

Chaque agent continue de bénéficier jusqu'au 30 juin des activités sociales et culturelles (ASC) de **son CER** de proximité. Le 1<sup>er</sup> juillet, le CE EPIC SNCF comptera 11600 agents répartis sur tout le territoire. Des négociations sont en cours pour l'accès aux ASC de façon équitable pour tous en fonction des budgets qui nous sont alloués. Les élus étudient au cas par cas les problématiques locales

### Sécurité site de St Denis

Suite à des vols d'ordinateurs, d'agression sur l'ÉPIC Réseau et de la préparation en vue de l'euro, la sécurité des bâtiments est renforcée par un gardiennage sur Campra et Wilson. Un dispositif à l'extérieur des sièges pour sécuriser les collaborateurs est mis en place vers le RER D.

Le CE déplore fortement les difficultés d'accès à la restauration d'Etoile.

### Sûreté

Le CE remercie Monsieur LAMBERT Directeur de la Sûreté Ferroviaire et sa collaboratrice Madame DEVOBE POSTEL pour la qualité de leur intervention. M. LAMBERT s'engage à renforcer l'identité métier de la Suge, à améliorer les conditions de travail, s'engage sur un discours métiers et pas seulement sur la production, dans un dialogue permanent et pas uniquement des réunions formelles. Les missions essentielles sont la protection des voyageurs, des cheminots et de nos emprises. Les technologies nouvelles ne remplaceront pas les agents de la Suge. La vidéo surveillance n'a aucun intérêt s'il n'existe pas de vidéo patrouilleur (agent Suge expérimenté à part entière), cela doit rester un appui pour être plus efficace. Le directeur nous confirme en séance que le site de Tergnier ne fermera pas mais qu'il faudra deux ans pour l'obtention d'un effectif complet.

Dans le cadre de la loi Savary, certaines dispositions sont applicables immédiatement et d'autres nécessitent la parution de décret d'application ou d'arrêté ministériel. Un code de déontologie obligatoire commun avec la RATP ainsi qu'un travail sur un socle de formation initiale et continue est en cours. Le souhait de port d'arme unique fait partie des missions dérogatoires de via la loi.

### Médecine du travail

Le CE donne son accord et souhaite la bienvenue au Dr TEYSSIER, Dr CHESNEAU et Dr ESPIEU nommés à la majorité suite à un vote à bulletin secret (Article R 4623-6) pour chacun des médecins du travail (10 votes pour et 5 abstentions)

Les élus CE se sont insurgés auprès de la direction car, à l'exception notable de l'intervention du Directeur de la Sûreté, les documents remis en séances plénières depuis le début de cette mandature sont pour la plupart incomplets, non mis à jour, non détaillés et/ou erronés, présentations réalisées plusieurs mois après le lancement (Optim'services). Pour ces raisons, la demande d'expertise sur l'externalisation du tri courrier n'a pas permis d'avoir un avis éclairé sur ce sujet sensible.

Début de séance à 9h00, fin à 19h30.

